

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

SEANCE DU MARDI 18 OCTOBRE 2016

Le mardi 18 octobre 2016 à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Sandrine RAMBAUD, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON et Aurore BIBRON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Miguel CAMUS, Raymond LELIEVRE, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU, Denis MARCHAND, Damien COUILLEAUX, René VAUGEOIS et Daniel GERAULT.

Absent excusé : Carine MOREL qui donne son pouvoir de vote à Aurore BIBRON

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

- I. APPROBATION COMPTE RENDU ET REGISTRE DES DELIBERATIONS
- II. RAPPORT DE LA CLECT
- III. CONVENTION COMPETENCES DE MAYENNE COMMUNAUTE :
MODIFICATION DES STATUTS
- IV. MAYENNE COMMUNAUTE : RENOUVELLEMENT CONVENTION PRET
LUDOTHEQUE
- V. CIMETIERE
- VI. CURAGE DES FOSSES
- VII. SALLE DES LILAS-MAIRIE-ECOLE : ENTRETIEN DES CHAUDIERES
- VIII. QUESTIONS DIVERSES

I. APPROBATION COMPTE RENDU ET REGISTRE DES DELIBERATIONS

II. RAPPORT DE LA CLECT

Mickaël Delahaye présente le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) du 26 septembre 2016.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) du 26 septembre 2016.

III. CONVENTION COMPETENCES DE MAYENNE COMMUNAUTE :

MODIFICATION DES STATUTS

Mickaël Delahaye présente les modifications de statuts de la convention de compétences de Mayenne Communauté, suite à la fusion avec Le Horps-Lassay, sur les points suivants :

- Participation au contournement de la ville de Mayenne,
- Construction et gestion de maisons de services au public,
- La construction du Pôle pluridisciplinaire de santé de Mayenne,
- Les subventions aux associations culturelles et patrimoniales,
- Gestion des équipements publics.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les modifications de statut de la convention de compétences de Mayenne communauté.

IV. MAYENNE COMMUNAUTE : RENOUVELLEMENT CONVENTION PRET

LUDOTHEQUE

Mickaël Delahaye présente la convention de prêt de la Ludothèque suite à la fusion avec Le Horps-Lassay.

Cette convention n'a pas changé, toujours deux possibilités s'offrent à la structure emprunteuse :

- utiliser un seul service (service de prêt aux collectivités ou ludothèque),
- utiliser les deux services (service de prêt aux collectivités et ludothèque).

La tarification est de 30€ pour un service et de 50€ pour les deux.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le renouvellement de la convention de prêt de la Ludothèque pour la somme de 50 € les deux services.

V. CIMETIERE

Dans la continuité du projet d'aménagement du cimetière de notre commune, une première décision doit être prise sur le fait d'agrandir ou non celui-ci.

Josiane Couilleaux et Daniel Gérard présentent au conseil le nombre de places. Il y aurait environ 90 emplacements libres, sachant que les réservations de concession à perpétuité n'existent plus, que la durée maximum des nouvelles concessions est de 30 ans et que le recours aux cavurnes semble se développer, dans ce cadre, et après consultation du conseil, un agrandissement ne semble pas justifié.

VI. CURAGE DES FOSSES

Mickaël Delahaye présente deux devis au conseil pour le curage et l'arasement des fossés ainsi que l'évacuation nécessaire. Les devis sont les suivants :

- Entreprise Christian BLOT : le mètre linéaire est de 0,70€ HT
- Entreprise SALMON : le mètre linéaire est de 2,10€ HT

Mickaël Delahaye propose au conseil de valider le devis de l'entreprise Christian BLOT.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de l'entreprise Christian BLOT avec un tarif de 0,70€ HT au mètre linéaire avec un montant total de 2 800€ HT pour 4km.

VII. SALLE DES LILAS-MAIRIE-ECOLE : ENTRETIEN DES CHAUDIERES

René Vaugeois présente au conseil un devis de FL Entreprise pour l'entretien des chaudières de la salle des Lilas, de la mairie et de l'école d'un montant de 558€ HT.

Délibération : Le conseil municipal valide, à la majorité avec 14 voix pour et une abstention, le devis de FL Entreprise d'un montant de 558€ HT pour l'entretien des chaudières de la salle des Lilas, de la mairie et de l'école.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

➤ Ressources humaines :

Mickaël Delahaye expose au conseil qu'il souhaite que par transparence, les conseillers délégués en lien avec les agents participent aux entretiens annuels avec lui.

Il propose donc à Aurore Bibron pour les entretiens liés au personnel scolaire, à Denis Marchand pour le personnel affecté à la jeunesse, à Raymond Lelièvre pour le personnel à vocation technique et à Christelle Beaudouin pour le personnel administratif.

Les personnes sollicitées sont favorables à la proposition de Mickael Delahaye.

L'enveloppe budgétaire maximum allouée aux primes de fin d'année qui sera répartie entre les agents titulaires après les entretiens annuels a été fixée

Délibération : le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'enveloppe globale de 7 997 € pour l'ensemble des agents communaux titulaires.

➤ **Qualité de vie au travail**

Mickael Delahaye a participé, dernièrement, à une formation au centre de gestion sur l'accompagnement des collectivités dans une démarche de qualité de vie au travail pour évaluer et prévenir les risques psychosociaux.

La qualité de vie au travail devra obligatoirement être intégrée dans notre document unique.

Une démarche de prévention des Risques Psychosociaux (RPS) a pour enjeu d'agir sur les facteurs identifiés de risque (les causes) de manière à réduire ou annuler les risques.

Pour appliquer celle-ci, la commune devra composer un groupe référent avec 3-4 agents communaux, 3 élus et sera animé par la psychologue du centre de gestion avec qui le groupe devra rechercher des solutions sur d'éventuelles situations à risque.

➤ **Commer : Note financière**

Mickael Delahaye informe le conseil que « l'Agence France Locale » donne des notes financières aux communes, la grille de notation peut varier de 1 à 7.

Les notes de notre commune, depuis 2012, sont les suivantes :

- Année 2012 : 4.67
- Année 2013 : 5.73
- Année 2014 : 5.59
- Année 2015 : 4.43

Pour information, plus cette note est basse plus elle est favorable.

➤ **Mairie : Samedi 12 novembre 2016.**

La mairie sera exceptionnellement fermée pour congés le samedi 12 novembre 2016.

Il est 23h50, la séance est levée.